

Jeu Label PME Plus Facebook

Article 1 – OBJET

Association Label PME Plus, Association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 Immatriculé FR84404685091 - Siret : 40468509100039 dont le siège social est situé 8 rue d'Athènes - 75009 PARIS, représentée par Dominique Amirault en sa qualité de président de la FEEF (ci-après l'« Organisateur »), organise du 24 avril 2021, à partir de 13h00, au 4 juin 2021 à 12h00 un jeu sans obligation d'achat intitulé « Jeu Label PME Plus » (ci-après le « Jeu »), uniquement accessible sur la Fan Page Facebook de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/LabelPMEPlus>

Le Jeu n'est pas parrainé ni géré par Facebook. Par suite, tous commentaires, questions ou réclamations concernant le Jeu devront être adressés à la Société Organisatrice et non à Facebook. Les informations communiquées par les participants sont fournies à la Société Organisatrice et non à Facebook.

Article 2 – PARTICIPATION

2.1. Accès au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (ci-après le « Participant »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint (mariage, PACS, concubinage) et les membres de leur famille : ascendants et descendants en ligne directe.

La participation au Jeu est limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse) et par jour pour toute la durée du Jeu. La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Tout Participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, le remboursement du(es) lot(s) qui lui aurai(en)t déjà été envoyé(s).

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

2.2. Modalités de participation

La participation au Jeu se fait via la Fan Page uniquement. A ce titre, le Participant doit disposer d'une connexion à internet et d'un compte Facebook. Aucune inscription ne peut se faire par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.

Pour participer, il suffit de suivre le compte Facebook de Label PME Plus (<https://www.facebook.com/LabelPMEPlus>), de liker et de commenter les posts Jeu Label PME Plus publiés les samedis 24 avril, 1er, 8, 15, 22 et 29 mai 2021 à 13h, 18 (dix-huit) gagnants seront désignés par tirage au sort réalisé par la Société Organisatrice parmi les posts de tous les Participants, dans un délai de 7 (sept) jours suivant la fin du Jeu. Chaque gagnant aura droit à une dotation dans les conditions visées à l'article 4 du présent règlement.

2.3. Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé et/ou déloyal la désignation d'un gagnant.

Chaque Participant s'interdit de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête systématisée du réseau social Facebook.

Dans l'hypothèse où un Participant aura apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée (par exemple : logiciels de recherches, de participation, de gestion automatisée, ou l'emploi d'un algorithme etc.) ou déloyale (par exemple : inscription à des groupes d'entraide ou d'échanges de votes ou tout procédé similaire), ou par tous moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice par le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Article 3 – DESIGNATION DES GAGNANTS – ATTRIBUTION DES DOTATIONS

3.1. Désignation des gagnants

Les Gagnants sont désignés conformément aux dispositions de l'article 2.2 du présent règlement par la Société Organisatrice, dans un délai de 7 (sept) jours suivant la fin du Jeu, soit au plus tard les 8, 15, 22 et 29 mai, 4 et 11 juin 2021.

La Société Organisatrice informera de la désignation des gagnants et des modalités pour bénéficier des lots de la manière suivante :

Par demande de prise de contact des gagnants en message privé sur le post de désignation des gagnants, étant donné qu'une page « professionnelle » ne peut pas envoyer de message privé à un compte particulier sans démarche préalable du particulier.

À cet égard, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'absence de réponse des gagnants, ni du dysfonctionnement du dispositif de messagerie.

3.2. Attribution des dotations

Chaque gagnant devra, par message privé, et ce dans les 15 (quinze) jours de la diffusion du post par la Société Organisatrice, prendre contact, communiquer ses coordonnées postales (nom, prénom et adresse postale) pour pouvoir réceptionner le lot.

Le silence du gagnant dans le délai susvisé, vaudra renonciation pure et simple à son lot.

La dotation sera envoyée par voie postale dans un délai de 30 (trente) jours suivant l'envoi du message de confirmation envoyé à La Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait d'une erreur que le gagnant aura commise en indiquant ses coordonnées postales, ni des problèmes d'acheminement postal.

Article 4 – DOTATIONS

Cf annexe 1

Chaque gagnant s'engage à accepter son lot tel que proposé, sans possibilité de l'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente en valeur ou caractéristiques, pour quelque cause que ce soit (notamment en cas de rupture de stock) sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

Article 5 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

5.1. Dans le cadre du Jeu, les Participants communiquent à la Société Organisatrice des données personnelles les concernant.

Les données personnelles des Participants font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est la société dénommée « Société Organisatrice » pour les besoins du Jeu, dont les coordonnées sont indiquées en préambule du présent règlement de Jeu.

Les données collectées lors de la participation au Jeu sont nécessaires à la participation au Jeu (pseudonyme du compte Facebook, ou nom et prénom de l'utilisateur servant d'appellation au compte Facebook) et les données qui sont collectées auprès des Participants gagnants sont nécessaires à l'attribution des dotations (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone).

Leur absence de collecte rendra inaccessible toute participation au Jeu et ne permettra pas l'attribution des dotations. Les Participants garantissent la transmission d'informations exactes et s'engagent à transmettre dans les plus brefs délais toute modification les concernant.

Les données personnelles des Participants seront utilisées dans le cadre des seules finalités suivantes : assurer la bonne gestion du Jeu, conformément au présent règlement et satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

5.2. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement au traitement de ses données, de retrait de son consentement, à tout moment, et définir des directives post-mortem. Ces droits peuvent être exercés par email à communication@feef.org ou par courrier à l'adresse ci-dessous :

Label PME Plus / FEEF

Jeu Facebook Label PME Plus

8 rue d'Athènes
75009 PARIS

Le cas échéant, une copie de votre carte d'identité pourra vous être demandée. La Société Organisatrice dispose d'un délégué à la protection des données pouvant être contacté par email via communication@feef.org. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

5.3. A la condition que les gagnants aient accepté la collecte de leurs données personnelles conformément aux dispositions précédentes, les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom, ville), sur quel que support que ce soit dont internet, sans restriction ni réserve, pendant une durée maximum de 1 (un) an à compter de la date de clôture du Jeu et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

Article 6 – LIMITATION DE LA RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur pour l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait, en aucune circonstance, être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur la Fan Page et sur Facebook, et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur la Fan Page, sur Facebook;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement;

- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à Facebook. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Facebook ainsi que leur participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Article 7 – ACCES ET INTERPRETATION DU REGLEMENT - MODIFICATIONS

7.1. Accès

Le règlement du Jeu est disponible sur le site https://www.label-pmeplus.fr/wp-content/uploads/jeu-labelpmeplus_reglement-ok.pdf

et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du Jeu ci-dessous (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur) :

LABEL PME PLUS

Jeu Facebook Label PME Plus

8 rue d'Athènes
75009 PARIS

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu. Toute réclamation devra être adressée par écrit à La Société Organisatrice à l'adresse ci-dessus mentionnée avant le 31 juillet 2021. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

7.2. Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

7.3. Modifications

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants.

Le règlement modifié sera également accessible sur le site https://www.label-pmeplus.fr/wp-content/uploads/jeu-labelpmeplus_reglement-ok.pdf et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du Jeu indiquée en article 7.1 ci-dessus (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur).

Article 8 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS.

TOUT LITIGE RELATIF À L'APPLICATION OU À L'INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT RELÈVERA, À DÉFAUT DE RÈGLEMENT AMIABLE ENTRE LES PARTIES, DE LA COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX FRANÇAIS.

A group of four diverse people (two men and two women) are standing in a grassy field, holding up large, colorful speech bubble signs. The signs contain the letters 'P', 'M', 'E', and a plus sign '+', which together spell 'PME+'. The background is a bright, slightly overcast sky with some trees and a building in the distance.

“Identifier PME+ aux yeux du Grand Public via Facebook”

Jeux-concours - Répartition des lots

14 avril 2021



SEMAINE 1.

	GAGNANT 1 🏆	GAGNANT 2 🏆	GAGNANT 3 🏆
Lots	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidité - NATUROPERA : 1 mois de couches - HUILERIE CAUVIN : Coffret anniversaire de 3 bouteilles - GRANDES SOURCES WATTWILLER : « Box sérénité Wattwiller » - BRETS : Goodies (<i>tote bag, un carnet, un stylo T-shirt</i>) + bon de réduction 1€49 - ETHIQUABLE : 3 tablettes grands crus + carnet de dégustation - LA BROSSE ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€ - HEIMBURGER SA : Valisette de pâtes 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidité - GENDREAU : Coffret en métal, 3 boîtes de sardines et 3 boîtes de tartinables/émiettés - GREEN FAMILY : Kit naissance - ALTERFOOD : 4 soupes - BIOPLANTS FRANCE : Lot : pots de basilic, menthe, ciboulette, persil plat, persil frisé, coriandre - LES APICULTEURS ASSOCIÉS : Pot de miel - LA BROSSE ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€ - HEIMBURGER SA : Valisette de pâtes 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidité - AGRO'NOVAE INDUSTRIE : Coffret collector 3 pots + tablier - LES APICULTEURS ASSOCIÉS : Pot de miel - CROC'FRAIS : Ensemble de 6 verres jar - ICI & LA : 4 packs de nos produits gamme frais + goodies - ODNV : Cuillère magique - LA BROSSE ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€
Bons d'achats	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - JEAN ROUTHIAU (50€) - WATTWILLER (4€) - SA SODEPAC INTERNATIONAL - Seko (10€) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50e) - SPH-GERARD BERTRAND (40€) - WATTWILLER (4€) - HEIMBURGER SA (10€) - BRETZEL BURGARD SAS (10€) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - MILLERET CENTRALE LAITIERE N.D. LEFFOND (10€) - HEIMBURGER SA (10€) - AGRO'NOVAE INDUSTRIE (10€)
Totaux	= 180,95 €	= 119,9 €	= 100,35 €

SEMAINE 2 .

	GAGNANT 1 🏆	GAGNANT 2 🏆	GAGNANT 3 🏆
Lots	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidité - NATUROPERA : 1 mois de couches - CRÊPERIE JARNOUX : 1 Tablier + 1 bon de réduction - GRANDES SOURCES WATTWILLER : « Box sérénité Wattwiller » - ETS JEAN MARTIN : Lot 5 produits à tartiner + notre livre de recettes - BRASSERIE CASTELAIN : Goodies (verres, décapsuleurs, tote bag, etc) - ETHIQUABLE : 3 tablettes grands crus + carnet de dégustation - LA BROsse ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20e - HEIMBURGER SA : Valisette de pâtes 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidité - GENDREAU : Coffret en métal, 3 boîtes de sardines et 3 boîtes de tartinables/émiettés - GREEN FAMILY : Kit naissance - ALTERFOOD : 4 soupes - BIOPLANTS FRANCE : Lot : pots de basilic, menthe, ciboulette, persil plat, persil frisé, coriandre - BRIochES FONTENEAU : Lot 3 brioches - LA BROsse ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€ - HEIMBURGER SA : Valisette de pâtes 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidité - RICA LEVY INTERNATIONAL : Jean - LES APICULTEURS ASSOCIÉS : Pot de miel - BRETZEL BURGARD SAS: 4 plateaux de minicettes fourrées - ETHIQUABLE : 3 tablettes grands crus + carnet de dégustation - ODNV : Cuillère magique - LA BROsse ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€
Bons d'achats	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - JEAN ROUTHIAU (50€) - WATTWILLER (4€) - SA SODEPAC INTERNATIONAL - Seko (10€) - BRETZEL BURGARD SAS (10€) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - SPH-GERARD BERTRAND (40€) - WATTWILLER (4€) - HEIMBURGER SA (10€) - BRETZEL BURGARD SAS (10€) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - MILLERET CENTRALE LAITIERE N.D. LEFFOND (10€) - HEIMBURGER SA (10€) - SA SODEPAC INTERNATIONAL (10€)
Totaux	= 180,95 €	= 120,95 €	= 100,7 €

SEMAINE 3 .

	GAGNANT 1 🥇	GAGNANT 2 🥈	GAGNANT 3 🥉
Lots	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbant d'humidité - NATUROPERA : 1 gamme Tadam - AC MARCA IDÉAL : 5 teintures - BIOPANTS FRANCE : Lot : pots de basilic, menthe, ciboulette, persil plat, persil frisé, coriandre - CRÊPERIE JARNOUX : 1 Masque + 1 bon de réduction - BRETS : Lot sachets de chips (10) + bon de réduction (1 €49) - GRANDES SOURCES WATTWILLER : « Box sérénité Wattwiller » - HEIMBURGER SA : Valisette de pâtes - ETS JEAN MARTIN : Lot 5 produits + livre de recettes - PAIN D'EPICES MULOT ET PETITJEAN : Lot de 12 rouleaux de nonnettes - LA BROsse ET DUPONT : Pochette 3 produits + BA 20e 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbant d'humidité - GENDREAU : Coffret en métal, 3 boîtes de sardines et 3 boîtes de tartinables/émiettés - GREEN FAMILY : Kit naissance - ALTERFOOD : 4 soupes - BIOPANTS FRANCE : Lot : pots de basilic, menthe, ciboulette, persil plat, persil frisé, coriandre - BRIochES FONTENEAU : Lot 3 brioches - LA BROsse ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€ - HEIMBURGER SA : Valisette de pâtes 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbant d'humidité - LABORATOIRES FRANCE BEBE NUTRITION : pack découverte de la gamme FRANCE Bébé BIO - LES APICULTEURS ASSOCIÉS : Pot de miel - ICI & LA : 4 packs de nos produits gamme frais + goodies - NATURE ET ALIMENTS : boîte métallique, sachets, potages, étui de purée de pomme de terre - ODNV : Cuillère magique - LA BROsse ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€
Bons d'achats	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - JEAN ROUTHIAU (50€) - WATTWILLER (4€) - SA SODEPAC INTERNATIONAL - Seko (10€) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - SPH-GERARD BERTRAND (40€) - WATTWILLER (4€) - HEIMBURGER SA (10€) - BRETZEL BURGARD SAS (10€) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - BRETZEL BURGARD SAS(10€) - HEIMBURGER SA (10€) - SA SODEPAC INTERNATIONAL (10€) - CROC'FRAIS (3,7€)
Totaux	= 183,55 €	= 120,95 €	= 100,35 €

SEMAINE 4 .

	GAGNANT 1 🏆	GAGNANT 2 🥈	GAGNANT 3 🥉
Lots	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidité - NATUROPERA : 1 gamme Clean - MAISON PRUNIER : Lot glacière, charcut, goodies - CRÊPERIE JARNOUX : Spatule + 1 bon de réduction - BIOPLANTS FRANCE : Lot : pots de basilic, menthe, ciboulette, persil plat, persil frisé, coriandre - GRANDES SOURCES WATTWILLER : « Box sérénité Wattwiller » - KINDY PROJECT SAS : Paire de chaussettes - LA BROSSE ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20e - HEIMBURGER SA : Valisette de pâtes - LES APICULTEURS ASSOCIÉS : Pot de miel 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidité - GENDREAU : Coffret en métal, 3 boîtes de sardines et 3 boîtes de tartinables/émiettés - GREEN FAMILY : Kit naissance - ALTERFOOD : 4 soupes - BIOPLANTS FRANCE : Lot : pots de basilic, menthe, ciboulette, persil plat, persil frisé, coriandre - FAVOLS NATURGIE : Lot 2 Figue + Myrtille - LA BROSSE ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€ - HEIMBURGER SA : Valisette de pâtes 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidité - AGRO'NOVAE INDUSTRIE : Coffret Collector 3 pots + tablier - LES APICULTEURS ASSOCIÉS : Pot de miel - BRETZEL BURGARD SAS: 4 plateaux de minicettes fourrées - ICI & LA : 4 packs de nos produits gamme frais + goodies - LA BROSSE ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€
Bons d'achats	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - JEAN ROUTHIAU (50€) - WATTWILLER (4€) - SA SODEPAC INTERNATIONAL - Seko (10€) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - SPH-GERARD BERTRAND (40€) - WATTWILLER (4€) - HEIMBURGER SA (10€) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - ETS JEAN MARTIN (15€) - BRETZEL BURGARD SAS (10€) - HEIMBURGER SA (10€) - CROC'FRAIS (10€)
Totaux	= 187,33 €	= 120,89 €	= 99,2 €

SEMAINE 5 .

	GAGNANT 1 🏆	GAGNANT 2 🏆	GAGNANT 3 🏆
Lots	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbant d'humidité - NATUROPERA : 1 gamme Tadam - CRÊPERIE JARNOUX : Écharpe + 1 bon de réduction - BIOPLANTS FRANCE : Lot : pots de basilic, menthe, ciboulette, persil plat, persil frisé, coriandre - GRANDES SOURCES WATTWILLER : « Box sérénité Wattwiller » - HUILERIE CAUVIN : Coffret anniversaire 3 bouteilles - BRETS : Lot sachets de chips (10) + bon de réduction d'une valeur (1€49) - LA BROsse ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20e - HEIMBURGER SA : Valisette de pâtes - ODNV : Cuillère magique 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbant d'humidité - GENDREAU : Coffret en métal, 3 boîtes de sardines et 3 boîtes de tartinables/émiettés - GREEN FAMILY : Kit naissance - SAINTE LUCIE : 1 pack (Palets de chocolat ruby, Myrtilles séchées, Amandes, Poivre d'origine, Gingembre) - BIOPLANTS FRANCE : Lot : pots de basilic, menthe, ciboulette, persil plat, persil frisé, coriandre - BRIochES FONTENEAU : Lot brioches - LA BROsse ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€ 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbant d'humidité - SAINTE LUCIE : Coffret maxi dégustation bio + Thé vert Earl Grey bio - LES APICULTEURS ASSOCIÉS : Pot de miel - FAVOLS NATURGIE : Lot 1 Abricot + Framboise - BRETZEL BURGARD SAS : 4 plateaux de minicettes fourrées - ICI & LA : 4 packs de nos produits gamme frais + goodies - LA BROsse ET DUPONT : Pochette composée de 3 produits + BA 20€
Bons d'achats	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - JEAN ROUTHIAU (50€) - WATTWILLER (4€) - SA SODEPAC INTERNATIONAL - Seko (10€) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - ETS JEAN MARTIN (15€) - AGRO'NOVAE INDUSTRIE(10€) - HEIMBURGER SA(10€) - BRETZEL BURGARD SAS (10€) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10€ dès 50€) - ETS JEAN MARTIN (15€) - BRETZEL BURGARD SAS (10€) - HEIMBURGER SA (10€)
Totaux	= 187,33 €	= 120,89 €	= 99,2 €

SEMAINE 6 .

	GAGNANT 1 🏆	GAGNANT 2 🏆	GAGNANT 3 🏆
Lots	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidité - NATUROPERA : 1 gamme Carryboo - HUILERIE CAUVIN : Coffret anniversaire 3 bouteilles - ETS JEAN MARTIN : Lot 5 produits à tartiner + livre de recettes - BIOPLANTS FRANCE : Lot : pots de basilic, menthe, ciboulette, persil plat, persil fris�, coriandre - BRETS : Goodies (<i>tote bag, un carnet, un stylo T-shirt</i>) + bon de r�duction 1�49 - LA BROUSSE ET DUPONT : Pochette compos�e de 3 produits + BA 20e - HEIMBURGER SA : Valisette de p�tes - BRETZEL BURGARD SAS: 4 plateaux de minicettes fourr�es - ETHIQUABLE : 3 tablettes grands crus + carnet de d�gustation 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidit� - GENDREAU : Coffret en m�tal, 3 bo�tes de sardines et 3 bo�tes de tartinables/�miett�s - FRUITS ROUGES & CO : 1 lot de 6 poches coulis de fruits aseptiques 500g - ALTERFOOD : 4 soupes - BIOPLANTS FRANCE : Lot : pots de basilic, menthe, ciboulette, persil plat, persil fris�, coriandre - LES APICULTEURS ASSOCI�S : Pot de miel - FAVOLS NATURGIE : lot 3 Fraise + Orange - LA BROUSSE ET DUPONT : Pochette compos�e de 3 produits + BA 20� - HEIMBURGER SA : Valisette de p�tes 	<ul style="list-style-type: none"> - SA SODEPAC INTERNATIONAL : Absorbent d'humidit� - AGRO'NOVAE INDUSTRIE : Coffret Collector 3 pots + tablier - ETS JEAN MARTIN : Lot 5 produits � tartiner + livre de recettes - ETHIQUABLE : Lot de 3 tablettes grands crus + carnet de d�gustation - LES APICULTEURS ASSOCI�S : Pot de miel - LA BROUSSE ET DUPONT : Pochette compos�e de 3 produits + BA 20� - ODNV : Cuill�re magique
Bons d'achats	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10� d�s 50�) - SPH-GERARD BERTRAND (40�) - WATTWILLER (4�) - SA SODEPAC INTERNATIONAL - Seko (10�) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10� d�s 50�) - ETS JEAN MARTIN (15�) - AGRO'NOVAE INDUSTRIE (10�) - HEIMBURGER SA (10�) - BRETZEL BURGARD SAS (10�) 	<ul style="list-style-type: none"> - GREEN FAMILY (10� d�s 50�) - ETS JEAN MARTIN (15�) - BRETZEL BURGARD SAS (10�) - HEIMBURGER SA (10�) - LABORATOIRES FRANCE BEBE NUTRITION (20% d�s 40�)
Totaux	= 185,35 �	= 126,75 �	= 98,2 �